

## **Présentation des cinq points des conclusions du Séminaire d'Ermenonville**

Le Séminaire d'Ermenonville sur l'architecture de l'aide, organisé par l'AFD en décembre 2008, avait pour objectif d'une part de dresser un état des lieux sur le système européen d'aide publique au développement, et d'autre part de constituer une première étape de réflexion en vue d'une refonte de la politique d'aide au développement européenne.

La réflexion durant le Séminaire d'Ermenonville avait porté sur :

- Les fondements politiques de l'aide européenne, notamment sur la pertinence d'une politique commune d'aide au développement
- Le rôle respectif des institutions communautaires et nationales, ainsi que leurs complémentarités
- Les instruments financiers et les pratiques collaboratives des acteurs de l'aide européenne au développement

Les réflexions et les débats menés à Ermenonville ont permis d'identifier les pistes de réflexions sur l'élaboration d'un système européen de l'aide soucieux d'efficacité, et de sa visibilité au sein de la Communauté du développement. Ils constituent une référence pour continuer le débat sur l'architecture européenne de l'aide, notamment au cours de l'exercice qui sera prochainement organisé par le DFID.

Cinq contributions, sous la forme de notes de synthèse ont été produites sur la base des travaux issus d'Ermenonville :

1. Le document sur le point 1 est intitulé « Le sens de l'urgence et les arguments en faveur de l'aide européenne au développement ». Ce document aborde les voies par lesquelles la réflexion doit être développée d'une part sur la mobilisation en faveur de l'aide au développement face à l'urgence de la conjoncture économique internationale, et d'autre part sur la pertinence d'une intégration de ces actions, au niveau des Etats Membres et de l'Union.
2. Le document sur le point 2 est intitulé « Les aspects politiques de l'aide européenne au développement ». Il porte sur les éléments centraux de l'élaboration d'une politique européenne d'aide au développement, à savoir la définition du contenu de cette politique, les questions institutionnelles, le problème de sa mise en œuvre et de son évaluation, enfin sur les acteurs partenaires de cette politique. Face au catalogue et à la juxtaposition des différentes politiques nationales et des interventions communautaires, le Séminaire d'Ermenonville a relevé la nécessité, pour l'Europe, d'avoir un cadre logique de référence, en matière d'aide au développement, pour les 27 EM et les organes communautaires.

3. Le point 3 est intitulé « Davantage de cohérence pour plus d'efficacité dans l'action » et porte sur les questions d'organisation administrative. Il ouvre la voie à la réflexion sur la cohérence des organisations administratives et des structures décisionnelles, sur la nécessité de préciser les concepts qui sous-tendent la réflexion sur l'efficacité de l'aide au développement, sur les instruments d'intervention, sur les procédures de suivi et d'évaluation, notamment sur le partage des résultats de celles-ci. Ce point est essentiel eu égard à la constitution d'une nouvelle Commission Européenne et du renouvellement du Parlement prévu en juin 2009.
4. Le point 4 porte sur « Les pratiques collaboratives » à renforcer face au nombre croissant d'acteurs et d'outils, mais également face à la complexité des structures. Les pratiques collaboratives, indépendamment de la question de la formulation et de l'affirmation d'une politique européenne d'aide au développement (en amont), concernent les cadres de programmation, les modes de fonctionnement et d'élaboration, les instruments, la collaboration des acteurs autres que communautaires, les délégations et les partenariats, ainsi que sur le contrôle démocratique.
5. La dernière contribution émane d'un des participants (O Consolo) et porte sur la communication et l'éducation au développement. Elle est intitulée « L'Europe du développement : objet de mobilisation pour les citoyens ». Ce document replace au centre de la réflexion le défi identifié à Ermenonville de la sensibilisation du public européen, et de l'adoption d'un mode participatif et démocratique dans les prises de décisions, aussi bien à l'échelle nationale, dans le cadre de la décentralisation, qu'au niveau européen.